

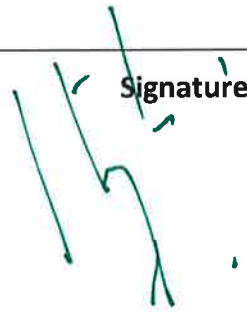


Centre Hospitalier Universitaire de Nice
 Hôpital Cimiez
 4, avenue Reine Victoria
 CS 91179
 06003 Nice cedex 1

C.H.U.N.	DIRECTION GENERALE		Hôpital de CIMIEZ	Page 1/2
NOTE DE SERVICE DG N°2018-01 : ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2018 MESURES NECESSAIRES AU BON DEROULEMENT DU SCRUTIN				
Diffusion				
Rédaction	Mise à jour		Approbation	
K. HAMELA	K. HAMELA		T. ARRII	
Date de création :	Date de dernière mise à jour :		Date d'approbation :	
30/11/2018	30/11/2018		30/11/2018	
Signature	Signature		Signature	
				
Date :	Emetteur :	Type :	Mode :	Cible :
30 NOV. 2018		<input type="checkbox"/> restreint <input checked="" type="checkbox"/> général	<input type="checkbox"/> papier <input checked="" type="checkbox"/> email <input type="checkbox"/> site intranet	<input type="checkbox"/> direction générale <input type="checkbox"/> directions fonctionnelles <input type="checkbox"/> services cliniques <input type="checkbox"/> services médico-techniques <input checked="" type="checkbox"/> tous services <input type="checkbox"/> tous personnels
Application			Validité	
Immédiate			permanente	

 Centre Hospitalier Universitaire de Nice UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR	NOTE DE SERVICE DG N°2018-01 relative aux mesures nécessaires au bon déroulement du scrutin	CIMIEZ		Page 2 sur 2
		Création	MàJ	Vérification
		30/11/2018	30/11/2018	30/11/2018
		Approbation	Diffusion	Application
Diffusion générale	Elaboration : Mme HAMELA	30/11/2018	30/11/2018	Immédiate

Nice, le 30 novembre 2018

Elections professionnelles 2018 mesures nécessaires au bon déroulement du scrutin

La Direction Générale porte à la connaissance de l'ensemble des personnels que les **élections des représentants du personnel non médical** se déroulent actuellement depuis le **29 novembre 6h00 du matin jusqu'au 6 décembre 2018 à 22h00**.

Pour ces élections, le CHU de Nice a **recours au vote électronique**. L'électeur peut voter :

- à partir de **tout terminal personnel** connecté sur l'ensemble de la période,
- ainsi que, **le 6 décembre exclusivement, dans les locaux dédiés** mis en place par la direction qui en assurera la surveillance.

Il n'est pas possible de voter à partir d'un PC professionnel.

Aucun bureau de vote physique ne sera installé en dehors de locaux dédiés le 6 décembre.

La direction générale appelle les électeurs à la plus grande vigilance afin de garantir le bon déroulement du scrutin :

- En aucun cas les électeurs ne doivent communiquer leurs identifiants, mots de passe ou autres données à caractère confidentiel de nature à sécuriser le processus de vote. Les données personnelles vous concernant constituent des données confidentielles qui ne peuvent être ni cédées à des tiers, ni utilisées à des fins personnelles.
- **Le vote est strictement personnel et confidentiel.** Aucune demande de procuration ne pourra être acceptée.
- **Le vote doit pouvoir s'exercer librement.**

Dans l'éventualité où vous rencontreriez des difficultés vous êtes invités à contacter sans délai la DRH à l'adresse dédiée : elections2018@chu-nice.com

Article L226-4-1 du Code pénal

Le fait d'usurper l'identité d'un tiers ou de faire usage d'une ou plusieurs données de toute nature permettant de l'identifier [...] est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende. Cette infraction est punie des mêmes peines lorsqu'elle est commise sur un réseau de communication au public en ligne.

Le Directeur Général Adjoint

Thierry ARRIL